

|   |  |
|---|--|
| <b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE<br/>COMMUNAUTE URBAINE<br/>CREUSOT MONTCEAU</b> | <b>EXTRAIT DU REGISTRE<br/>DES DELIBERATIONS</b> |
|   | <b>RAPPORT N° IV-4<br/><br/>24SGADL0054</b>      |

**SEANCE DU  
11 AVRIL 2024**

|   |
|---|
| <b>Nombre de conseillers en exercice :</b><br><b>71</b> |
| <b>Nombre de conseillers présents :</b><br><b>55</b>    |
| <b>Date de convocation :</b><br><b>5 avril 2024</b>     |
| <b>Date d'affichage :</b><br><b>15 avril 2024</b>       |

|   |
|---|
| <b>OBJET :</b><br><b>CREATION DENTAIRE - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application</b> |
|---|

|   |
|---|
| <b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69</b>   |
| <b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69</b>   |
| <b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>  |
| <b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>   |
| <b>Nombre de Conseillers :</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 14</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 2</b></li> </ul> |

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
Mme Christiane MATHOS  
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)  
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)  
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)  
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Enio SALCE



Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), confiant notamment au bloc communal la compétence exclusive dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprises ;

Vu l'article L. 1511-3 du Code général des collectivités territoriales relatif à la compétence de principe des EPCI en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 02 mars 2023 portant approbation de son règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises

Le rapporteur expose :

« La société Création dentaire, spécialisée dans la conception et la fabrication de dispositifs médicaux sur mesure, a été fondée en 2006 par 2 prothésistes associés : M. Guillemain et Mme Petit. En 2017, le départ en retraite de Mme Petit entraîne le rachat de 100% des parts par M. Guillemain.

Depuis, des investissements ont été réalisés dans les dernières technologies en matière de conception et de fabrication de prothèse dentaire pour permettre à la société de gagner en visibilité et en efficacité. La révolution technologique apportée par les processus de conceptions et de fabrications dentaires offre à l'entreprise l'opportunité de se placer en tant que fabricant de prothèses en sous-traitance pour des concurrents.

Aujourd'hui ce nouveau processus de fabrication est abouti, mais sa mise en œuvre de nouveaux moyens : notamment, les locaux actuels ne permettent pas d'installer les nouvelles machines.

L'acquisition et la rénovation de ces nouveaux locaux favoriseront le développement de l'entreprise via l'augmentation du nombre de clients dentistes et laboratoires avec une ouverture au marché de la sous-traitance à grande échelle ; de nouveaux objectifs avec un prévisionnel en augmentation et la diversification de l'offre via la R&D et la production de prothèses orthopédiques.

Considérant que la demande de l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité du règlement d'attribution de la CUCM en vigueur depuis le 29 juin 2017 et mise à jour le 02 mars 2023.

Considérant que le calcul du montant de la subvention répond aux caractéristiques suivantes :

|   |                 |
|---|-----------------|
| -Montant total des dépenses subventionnables :      | 207 924,24 € HT |
| -Taux d'aide applicable :                           | 20 %            |
| -Montant de la subvention (plafond premier palier): | 41 584,85 €     |

Dans le cadre du versement de cette subvention au titre de l'année 2024, une convention d'application à intervenir avec la société CREATION DENTAIRE, et jointe en annexe, prévoira les modalités de ce versement.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

-d'approuver la convention d'application entre l'entreprise CREATION DENTAIRE et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;

-d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 41 584,85 € à la SAS CREATION DENTAIRE;

-d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application;

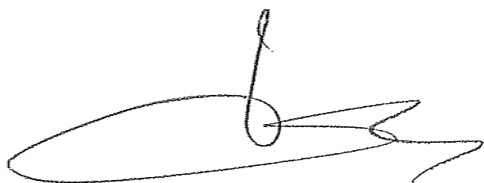
-d'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 15 avril 2024  
et publié, affiché ou notifié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

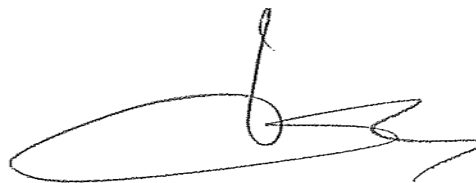
LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Claude LAGRANGE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval shape with a vertical stroke extending upwards from the center, and a series of smaller, connected loops and strokes extending to the right.

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Claude LAGRANGE

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large, sweeping oval shape with a vertical stroke extending upwards from the center, and a series of smaller, connected loops and strokes extending to the right.